

Économie sociale et mobilisation des collectivités

Programme d'aide financière axé sur la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 une mesure de soutien aux entreprises d'économie sociale qui exercent leurs activités en gestion des matières résiduelles, particulièrement celles qui sont orientées vers la réduction à la source et le réemploi. Ces entreprises peuvent apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs de récupération et de valorisation des matières résiduelles retenus aux plans de gestion des matières résiduelles.

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes sont également nécessaires à l'action régionale pour optimiser l'utilisation des ressources et gérer efficacement les matières résiduelles sur un territoire. La sensibilisation exercée en vue d'encourager la prévention des matières résiduelles (éviter le gaspillage des ressources et la génération de matières) et d'accentuer la récupération des matières résiduelles vient d'ailleurs appuyer les entreprises d'économie sociale qui offrent différents services à leur collectivité.

Le programme Économie sociale et mobilisation des collectivités s'aligne sur des principes de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Il vient appuyer les efforts de différentes organisations qui agissent dans leur milieu sur le plan de la mise en valeur des matières résiduelles ou qui veulent provoquer des changements de comportements. Il succède aux précédents programmes d'économie sociale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de RECYC-QUÉBEC.

Ce programme est doté d'un **budget total de 11 M\$** pour la période 2011-2015 et il est administré par RECYC-QUÉBEC. Un montant de 1 M\$ est réservé aux groupes d'action communautaire qui réaliseront des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en faveur de la réduction, du réemploi et du recyclage (3R).

OBJECTIFS

Soutenir, dans les différentes régions du Québec, des actions significatives de sensibilisation et des occasions d'affaires dans le domaine du réemploi et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Consolider les pratiques de gestion des entreprises d'économie sociale et d'autres organismes à but non lucratif afin d'améliorer la productivité et les rendements de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Soutenir des projets misant sur la réduction à la source (prévention et écoresponsabilité), le réemploi et le recyclage (3R), et qui procurent des retombées accrues sur les plans environnemental, social et économique.

Performance des ICI en GMR

Programme d'aide financière à l'amélioration des pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 une mesure de soutien aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI), afin d'accroître leur performance au chapitre de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles.

En 2008, les ICI ont récupéré environ la moitié des cinq millions de tonnes de matières résiduelles qu'ils ont générées. Des efforts additionnels devront être investis afin de détourner davantage de matières de l'élimination en améliorant les pratiques dans les entreprises et les institutions. Pour ce faire, il est important pour les ICI d'avoir le portrait précis des matières résiduelles générées par leurs activités et de connaître la manière dont elles sont gérées. Ce portrait permet par la suite d'établir un plan d'action afin d'adopter de nouvelles pratiques qui exigent la participation des employés et la mise en place de nouveaux équipements de récupération. Dans ce contexte, l'élaboration et la mise en place d'un programme d'aide financière donnera l'impulsion nécessaire à la mise en place d'une saine gestion des matières résiduelles au sein des ICI, favorisant ainsi l'atteinte des objectifs de la Politique et de son plan d'action.

Ce programme est doté d'un **budget total de 10 M\$** pour la période 2011-2015 et il est administré par RECYC-QUÉBEC.

OBJECTIFS

Soutenir les industries, les commerces et les institutions (secteur des ICI) dans la gestion des matières résiduelles, en rendant plus accessibles les services de diagnostic et de planification des activités pour l'ensemble des matières résiduelles.

Améliorer, chez les industries, les commerces et les institutions (secteur des ICI), les activités de récupération des matières recyclables et valorisables telles que le papier, le carton, le plastique, le verre, le métal et les matières organiques.

Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective

Programme d'aide financière pour l'amélioration de la performance et de la qualité des matières recyclables des centres de tri

Soucieux d'offrir des programmes répondant aux besoins actuels en gestion des matières résiduelles, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Éco Entreprises Québec (ÉEQ), la Société des alcools du Québec (SAQ) et RECYC-QUÉBEC ont uni leurs efforts pour la bonification et la poursuite du programme d'aide financière destiné aux centres de tri québécois.

Le nouveau programme, Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective, s'inscrit dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes. Il vise à améliorer la performance des centres de tri québécois et la qualité des matières sortantes, à favoriser le développement de la filière québécoise de mise en valeur des matières résiduelles, ainsi qu'à soutenir les investissements au sein de cette filière industrielle.

Ce programme est doté d'un **budget total de 11 M\$** pour la période 2011-2015 et il est administré par RECYC-QUÉBEC. En plus du montant de 2 M\$ provenant du programme en place depuis 2009, une bonification de 9 M\$ est donc apportée pour mettre en place ce nouveau programme. En sus de ces montants, 5 M\$ sont prévus pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action du Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective. De plus, dans l'enveloppe dédiée au programme Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés, un montant de 6 M\$ est réservé aux entreprises de conditionnement et de recyclage en vue de soutenir le développement des marchés des matières recyclables de collecte sélective. Au total, tel que prévu à l'action 30 du Plan d'action 2011-2015, le gouvernement consacrera 20 M\$ au soutien des centres de tri et au développement des marchés pour les matières qui en proviennent entre 2011 et 2015.

OBJECTIF

Améliorer la performance des centres de tri québécois en optimisant les éléments suivants :

- la productivité;
- la qualité des matières sortantes;
- la quantité de matières acceptées, triées et vendues;
- le taux de capture des matières recyclables.

Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés

Programme d'aide financière visant l'amélioration des opérations de traitement des matières résiduelles et les nouveaux débouchés, incluant le soutien des activités de valorisation des résidus de CRD

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 une mesure de soutien à l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) afin d'accroître la récupération de certaines matières qui offrent un bon potentiel de mise en valeur, mais qui sont souvent acheminées vers les lieux d'élimination. La Politique souligne également que des efforts additionnels doivent être investis pour améliorer les procédés de recyclage et de valorisation de ces matières dans les installations spécialisées, et pour développer leurs débouchés sur les marchés.

L'optimisation des opérations et la recherche de nouveaux débouchés sur les marchés des matières résiduelles par la voie de diagnostics et d'études stratégiques, ainsi que le soutien à des projets stimulant les filières de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, devraient favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique et de son plan d'action.

Ce programme est doté d'un **budget total de 20 M\$** pour la période 2011-2015, dont 6 M\$ sont réservés aux entreprises de conditionnement et de recyclage des matières recyclables de collecte sélective en vue de soutenir le développement de leurs marchés. Il est administré par RECYC-QUÉBEC.

OBJECTIFS

Améliorer les opérations (mise à niveau des technologies et des procédés) et développer de nouveaux débouchés sur les marchés des matières résiduelles (produits existants ou nouveaux produits) en vue de favoriser leur recyclage et leur valorisation.

Favoriser l'implantation, la modernisation et l'expansion des installations de traitement des matières résiduelles provenant des résidences, des ICI et des CRD, ainsi que le démarrage de nouvelles entreprises dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.